Révision 7



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SCREEN AND STENCIL WIPES

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial SCREEN AND STENCIL WIPES

No du produit SSW, ESSW100, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage

Utilisations déconseillées Aucune contre-indication n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK

WENTWORTH LTD

ASHBY PARK, COALFIELD WAY,

ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE

LE65 1JR

UNITED KINGDOM +44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon - Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et

Non classé.

Chimiques

Pour l'homme

EUH066; Eye Irrit. 2 - H319

Pour l'environnement Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

Xi;R36. R66.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Attention

Mentions De Danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils De Prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Consulter un médecin.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de

la peau.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

P313

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Eye Irrit. 2 - H319

C11-C15 ISO-ALKANES			10-30%
No CAS : 90622-58-5	No CE : 292-460-6		
Classification (CE 1272/2008) Non classé.		Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66.	
C9-C12 ISO-ALKANES			10-30%
No CAS : 90622-57-4	No CE : 292-459-0		
Classification (CE 1272/2008) Non classé.		Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66,R53.	
ALCOOL TÉTRAHYDROFURFU	RYLIQUE		10-30%
No CAS : 97-99-4	No CE : 202-625-6		
Classification (CE 1272/2008) Eye Irrit. 2 - H319		Classification (67/548/CEE) Xi;R36	
DIPROPYLENE GLYCOL MONO	5-10%		
No CAS : 34590-94-8	No CE :		
Classification (CE 1272/2008) Non classé.		Classification (67/548/CEE) Non classé.	
3-BUTOXY-2-PROPANOL			1-5%
No CAS : 5131-66-8	No CE : 225-878-4		
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315		Classification (67/548/CEE) Xi;R36/38	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'inhalation est minime.

Ingestion

Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'ingestion est minime. Rincer soigneusement la bouche.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque de contact avec la peau est minime. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque de contact avec les yeux est minime. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau

Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration.

Contact avec les yeux

Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Risques particuliers

Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'inhalation de gaz de combustion ou de fumée est minime.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent à cause de la petite quantité utilisée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Sans objet

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans le récipient original.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME	- 8 Hrs	Irs VLE - 15 Min		Obs.
3-BUTOXY-2-PROPANOL	SUP	50 ppm				
C11-C15 ISO-ALKANES			1200 mg/m3			
C9-C12 ISO-ALKANES			1200 mg/m3			
DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	VLEP	50 ppm	308 mg/m3			*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie

Sans objet

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Utiliser des gants de protection en :

Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC.

Protection des yeux

Sans objet

Autres Mesures De Protection

Not relevant

Mesures d'hygiène

Not relevant

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Impregnated cloth, card or tissue

CouleurIncolore.OdeurCaractéristique.Point initial d'ébullition et intervalle>100 (212 F)

d'ébullition (°C)

Point de fusion (°C) <0 (32 F)

Densité relative >=0.850 @ 20 °c (68 F)

Densité Volumique 851 kg/m3

Point d'éclair (°C) 61°C (141.8 F) CF (Creuset fermé).

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

^{* =} Risque de penetration percutanée

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Sans objet

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Inhalation

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Contact avec la peau

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Contact avec les yeux

Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

Mises En Garde Sur La Santé

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

3-BUTOXY-2-PROPANOL (CAS: 5131-66-8)

Dose Toxique 1 - DI 50

2612-5500 mg/kg (oral rat)

ALCOOL TÉTRAHYDROFURFURYLIQUE (CAS: 97-99-4)

Dose Toxique 1 - DI 50

25000 mg/kg (oral rat)

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS: 34590-94-8)

Dose Toxique 1 - DI 50

>5000 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

55 mg/l/4 h (inhalation rat)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

Aucune information requise.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Aucune information requise.

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Aucune information requise.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Aucune information requise.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

3-BUTOXY-2-PROPANOL (CAS: 5131-66-8)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

560-1000

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

>1000

ALCOOL TÉTRAHYDROFURFURYLIQUE (CAS: 97-99-4)

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

8000

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS: 34590-94-8)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

>1000

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

1919

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Non pertinent dû à la forme du produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucuns connus.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Aucune méthode spécifique d'élimination nécessaire.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des

marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Notes Pour Le Transport RoutierNon classé.Notes Pour Le Transport Par RailNon classé.Notes Pour Le Transport MaritimeNon classé.

Notes Pour Le Transport Aérien

Non classé.

14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucune information requise.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d' environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise ParHelen O'ReillyDate de révisionAPRIL 2013

 Révision
 7

 No FDS
 10576

Phrases - R (Texte Intégral)

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

NC Non classé.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.